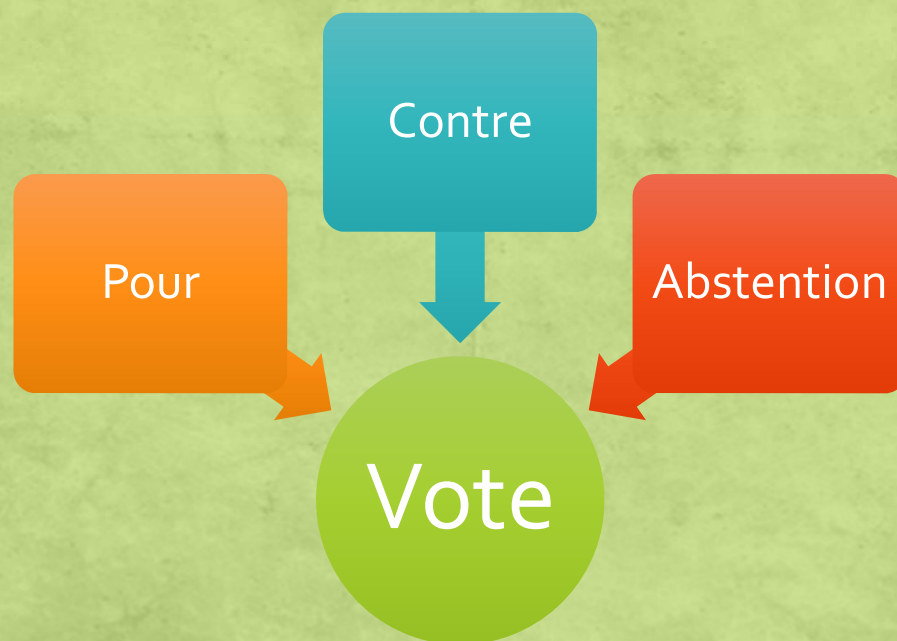


Procès verbal Assemblée Générale du 11 juin 2022



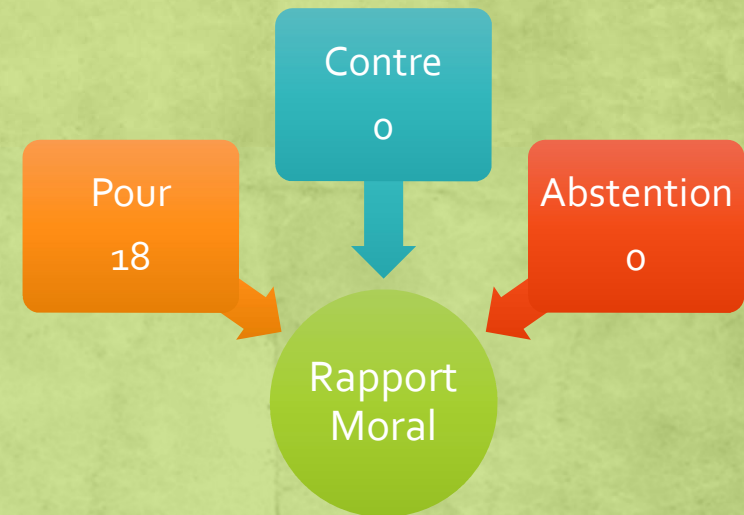
26 délégué(e)s étaient convoqué(e)s, 18 étaient présent(e)s.



Rapport Moral



- L'état désastreux de l'accès aux soins en France. Nous payons une politique d'économie sur la santé qui est à l'œuvre depuis les années 1980.
- L'évolution du monde de la complémentaire Santé. Le regroupement et la sous-traitance est de mise que ce soit dans les assurances (privées à but lucratif) et les mutuelles (organismes de l'économie sociale et solidaire). Il ne reste en France que 15 mutuelles de la taille de la MPV.
- La Grande Sécu. Une réflexion est en cours au gouvernement pour revoir notre système de santé. Entre autre ils réfléchissent sur la répartition de la prise en charge entre Sécurité Sociale et Complémentaires Santé.



Rapport de Gestion



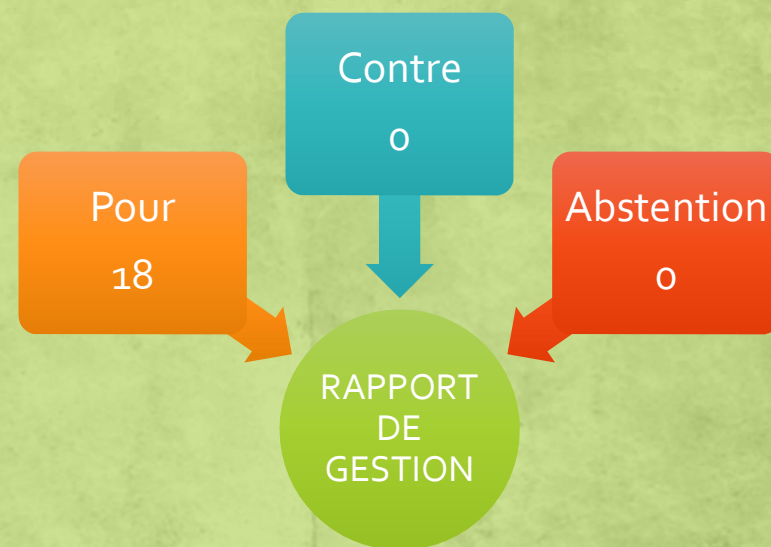
Le point essentiel à retenir est l'augmentation considérable des remboursements de prestations.

Il entraîne un déficit de gestion pour l'année 2021 de l'ordre de 20% des cotisations. Nos réserves nous permettent d'absorber ce déficit.

Cette augmentation est due au 100% santé. Vous pouvez vous appareiller en optique, dentaire et prothèse auditive avec un « reste à charge zéro ». C'est une avancée dans l'accès aux soins. Mais le remboursement de ces soins est à la charge de la mutuelle, donc des adhérents.

Nous avons augmenté les cotisations en 2022. Cette augmentation ne sera pas suffisante pour rétablir l'équilibre.

Nous devons, en 2023 continuer à rechercher l'équilibre. Pour cela, le Conseil d'Administration a fait des propositions à l'Assemblée Générale que nous vous détaillons ci-après.



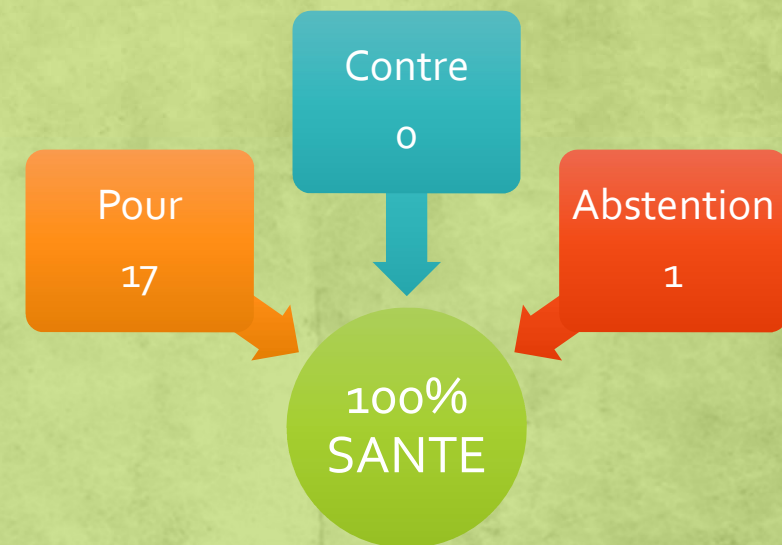
Supprimer le 100% santé pour la formule Ambre



La formule Ambre est une formule utilisée par 8% des mutualistes.

C'est une formule qui est souvent choisie par des personnes qui ont une maladie prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale. Pour les autres soins, il leur reste toujours une participation à leur charge.

C'est donc avec regret que l'AG a voté la fin de la prise en charge du 100% Santé pour cette formule à partir de 2023.



Arrêter la prise en charge complémentaire du petit matériel

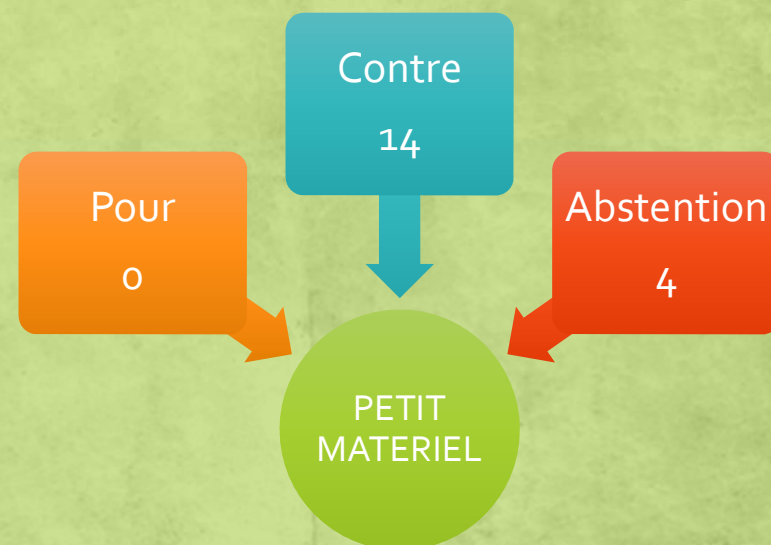


Nous proposons, selon la formule choisie, un forfait petit matériel pour compléter le remboursement de la sécurité sociale sur le dépassement de tarif de ces achats prescrits.

Le Conseil d'Administration a proposé d'arrêter cette prise en charge en 2023.

L'Assemblée Générale a voté contre.

Cette prestation continuera à être prise en charge.



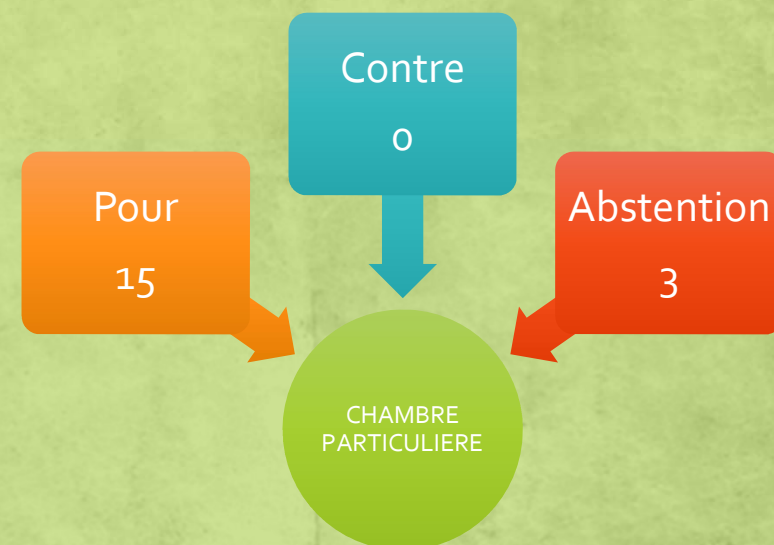
Remboursement de la chambre particulière



Lors d'une hospitalisation la mutuelle prend en charge une partie de la chambre particulière. Cette prise en charge se fait en tiers payant, c'est-à-dire que nous réglons directement l'hôpital ou la clinique.

Le Conseil d'Administration propose de continuer la participation à la chambre particulière sans le tiers payant. Le remboursement se fera sur présentation de la facture acquittée.

L'Assemblée générale vote pour cette modification.

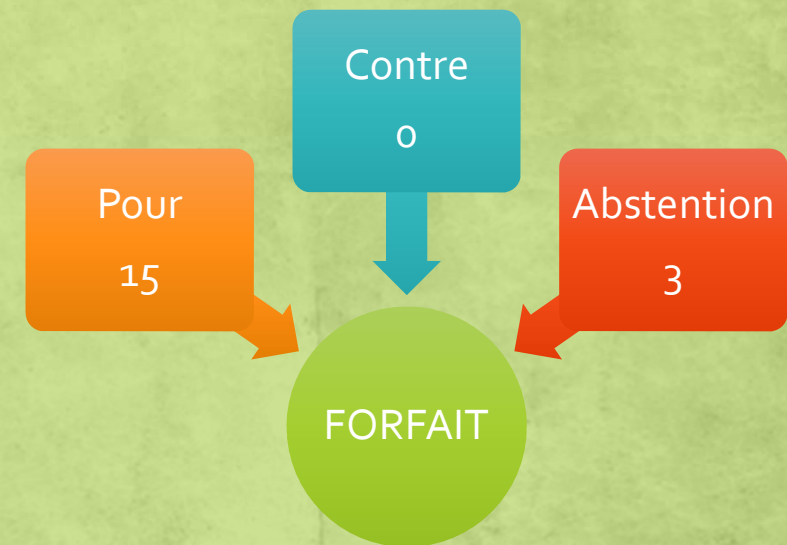


Le forfait libre



La mutuelle rembourse un forfait annuel pour des soins réalisés par des professionnels de santé : Séances d'ostéopathie, de psychologie, de pédicurie, de diététique, d'acupuncture...

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration son pouvoir de modifier ou non ce forfait.

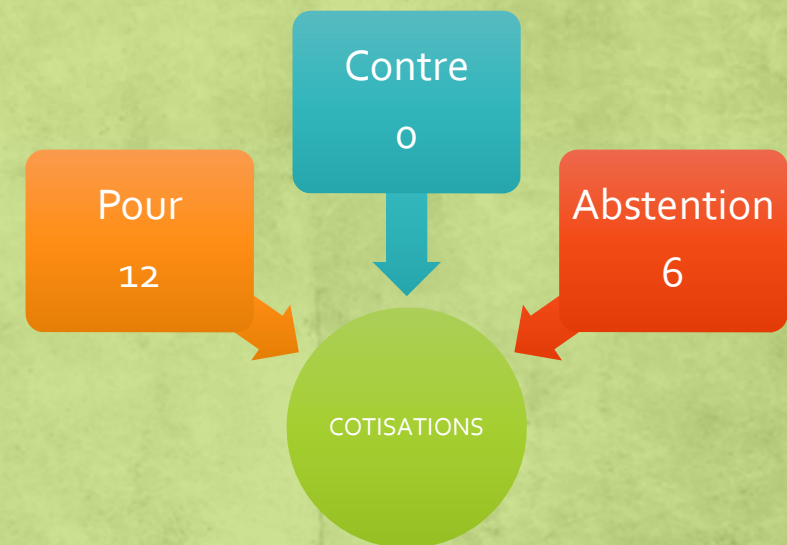


Les cotisations 2023



L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration son pouvoir d'établir les cotisations pour l'année 2023 dans le respect des valeurs mutualistes.

Celles-ci seront fixées en fonction de la gestion 2022 lors du Conseil d'Administration de la rentrée.



La participation au dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire

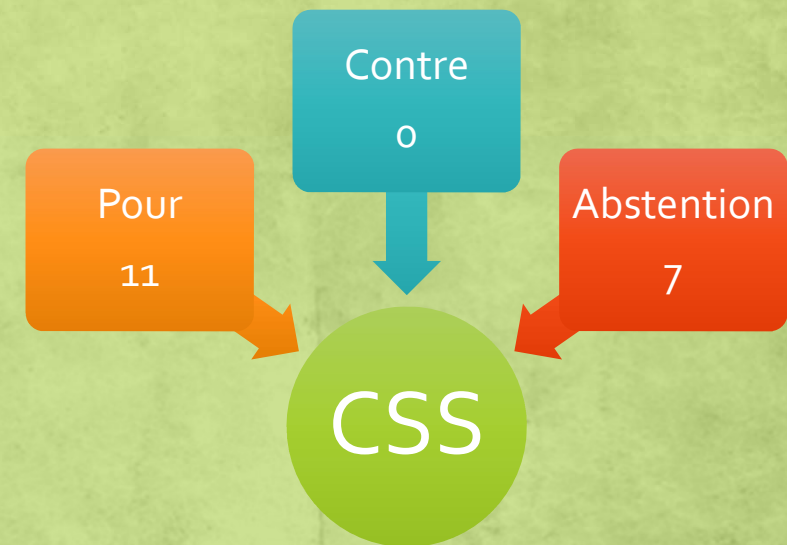


La mutuelle participe à la prise en charge des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire depuis sa création en 2019.

Le nombre de ces bénéficiaires augmente de façon trop importante. Il représente plus de 10% de la mutuelle.

Le dispositif prévoit que les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire peuvent prendre la complémentaire auprès de la Sécurité Sociale.

L'Assemblée Générale vote pour l'arrêt de la gestion de la complémentaire santé solidaire en 2023.



Le Conseil d'Administration



- Présidente
Laurette ARMONICO
- Vice – Président
Michel ROSA
- Trésorier
Lucien TRICHAUD
- Trésorier adjoint
Ida HERNANDEZ
- Secrétaire
Florence TOMPAIN
- Secrétaire adjointe
Charlotte CROUVIZIER
- Administrateur
Michaëlle ARNOUX
- Administrateur
Sophie CIBRON
- Administrateur
Pierre CORNU
- Administrateur
Florent SEDAT
- Administrateur
David ZITTE
- Administrateur
Patricia ZUCCA